

Sur convocation en date du 22 novembre 2024, le Conseil Municipal de Frans s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le mercredi 27 novembre 2024 à 20 h sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, Maire de Frans.

**Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 13**

**Présents :** Alain CERDA, Joël CITTERIO-QUENTIN, Pascal CUNY, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Michelle NUGUET, Jérémy ROBERT, Guy SANCHEZ, Vincent SCHILDER, Laurence SELLIER, Alexandra THIVET, Laurence VIALLA, Claire VAUDANT

**Absents :** Clément GUILLOT, Carole RIEGER, Anthony VASSIA, Nathalie WIMMENAUER

**Secrétaire de séance :** Pascal CUNY

**Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024 :** approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **Délibérations**

- |         |  |
|---------|--|
| 2024-36 | Bail commercial local 26 Rue du Creuzat  |
| 2024-37 | Convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement du trottoir sur la RD 904                   |
| 2024-38 | Contrat d'assurance du personnel communal 2025-2028  |
| 2024-39 | Modification du tableau des emplois au 1 <sup>er</sup> décembre 2024                                   |
| 2024-40 | Dénomination d'une nouvelle voie « Impasse le Clos des Acacias »                                       |
| 2024-41 | Dénomination d'une nouvelle voie « Impasse des Verchères »   |
| 2024-42 | Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité (R.P.Q.S.) du service public d'eau potable de l'exercice 2023 |

#### **Délibération 2024-36 Bail commercial local 26 rue du Creuzat**

Le local commercial d'une surface de 40m<sup>2</sup> situé 26 rue du Creuzat, à la place de l'ancienne épicerie, est disponible à la location. Madame Alexandra THIVET souhaite en devenir locataire afin de pouvoir compléter son activité, déjà existante près de la place.

Ce local sera consacré à l'activité onglerie.

Les conditions de location restent identiques à celles précédemment en vigueur (320€ mensuels hors charges). Un bail commercial sera établi dans ces conditions.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le bail commercial pour le local de 40 m2 situé 26 rue du Creuzat au profit de la société BEAUTE D'ANTAN pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer mensuel s'élève à 320 € hors charge à compter du 17 décembre 2024 et sera révisé à l'issue de chaque période triennale en fonction de l'indice trimestriel des loyers commerciaux.

**Approbation à l'unanimité.**

YW

#### Délibération 2024-37 Convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement du trottoir sur la RD904

À la suite de la réfection du trottoir le long de la Départementale 907, sur la commune de Frans entre le chemin piétonnier menant au collège de Jassans, et le Chemin des Bruyères, (transformation du trottoir enherbé en trottoir en enrobé) il y a lieu d'établir une convention avec le Département de l'Ain pour l'aménagement de ce trottoir.

Cette convention liste les obligations techniques de réalisation à respecter pour la mise en œuvre de ce chantier. Malgré cette convention, il est à noter que la totalité de l'entretien reste à la charge de la commune de Frans.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Département de l'Ain et autorise Madame le Maire à la signer.

**Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2024-38 Contrat d'assurance du personnel communal 2025-2028

Madame le Maire présente à l'assemblée la proposition de contrat d'assurance du personnel communal pour la période 2025-2028. Ce contrat permet de prendre en charge les coûts salariaux du personnel communal en cas d'absence due à la maladie, maternité, etc.... Le contrat en cours arrive à échéance le 31-12-2024

Le contrat actuel est conclu avec GROUPAMA à un taux de 5.31%, et ne concerne que les fonctionnaires et les contrats d'une durée hebdomadaire supérieure à 28h00.

Le nouveau taux proposé pour la reconduction sur la période 2025-2028 par Groupama est de 7.24%.

Le centre de gestion de l'Ain, après avoir consulté différents prestataires, propose un taux supérieur à 7.25% avec toutefois des montants de franchises plus importants.

Par ailleurs plusieurs agents occupent des postes d'une durée inférieure à 28h hebdomadaire et sont affiliés à l'IRCANTEC.

Le Conseil Municipal prend donc la décision de renouveler le contrat avec GROUPAMA au nouveau taux de 7.24% et d'ajouter les garanties pour les agents IRCANTEC au taux de 1.19 % pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028.

**Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2024-39 Modification du tableau des emplois au 1er décembre 2024

Le tableau des emplois de la commune de Frans nécessite une modification à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Le Conseil Municipal décide :

- La création du poste d'agent d'accueil polyvalent et assistant de prévention à 21 h hebdomadaire (60 % temps complet) dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- La suppression du poste d'assistante de gestion administrative accueil, urbanisme à 28 h hebdomadaire (80% temps complet) dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs,

L'emploi d'assistante de gestion administrative à temps complet est maintenu.

**Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2024-40 Dénomination d'une nouvelle voie « Impasse le Clos des Acacias »

Il y a nécessité de créer un nom de voie pour un nouveau lotissement de 6 maisons situé à proximité du Chemin Vert. Actuellement, les 6 propriétés sont adressées au même numéro sur le Chemin Vert, ce qui pose des problèmes d'adressage postal et de localisation pour les visiteurs.

Il est proposé de dénommer cette nouvelle voie « Impasse Le Clos des Acacias ».

#### **Approbation à l'unanimité.**

#### Délibération 2024-41 Dénomination d'une nouvelle voie « Impasse des Verchères »

Délibération ajournée, car la voie porte déjà un nom « Impasse Les Terrasses des Verchères »

#### Délibération 2024-42 Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité (R.P.Q.S.) du service public d'eau potable de l'exercice 2023

Monsieur Bernard MANVOY, représentant la Commune de Frans au Syndicat des Eaux de JASSANS-RIOTTIER, présente le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2023.

Ce syndicat réunit les communes de Jassans-Riottier, Beauregard, Fareins et Frans utilisant les mêmes installations situées sur les stations de pompages proches de la Saône de Villefranche, et stockant l'eau dans les réservoirs situés sur les hauteurs de Frans aux Seyettes (2 600m<sup>3</sup>)

Pour la totalité du Syndicat, nous pouvons compter :

- 5 401 abonnés desservis
- 12 098 habitants desservis au 01-01-2024
- 648 869 m<sup>3</sup> d'eau distribués en sortie de station
- 555 867 m<sup>3</sup> d'eau consommés y compris la consommation estimée des points « hors compteurs » (bornes incendies pour les pompiers par exemple)
- 537 464 m<sup>3</sup> d'eau consommés selon les relevés cumulés des compteurs
- Donc 93 000m<sup>3</sup> d'eau perdus dans le réseau.
- Le rendement du réseau est donc de 85.7%, alors que la moyenne nationale est de 81.3%.
- Les pertes représentent 2.4 m<sup>3</sup> d'eau par km de réseau et par jour. (L'engagement contractuel est de 3m<sup>3</sup>/km/jour).
- Des travaux sont faits de façon régulière afin d'entretenir ce réseau et de réduire ces pertes.
- Ces travaux sont planifiés au maximum en même temps que d'autres travaux en sous-œuvre sous les chaussées de façon à éviter d'effectuer des travaux successifs aux mêmes endroits.
- La moyenne d'ancienneté du réseau est d'environ 30 ans. Cette ancienneté peut être proche de 100 années dans certaines communes françaises.

La qualité de l'eau est satisfaisante et conforme aux normes demandées.

Le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 2.92 euros TTC le m<sup>3</sup>.

**Questions et informations diverses**

**Intermarché** : Les travaux de terrassements sont commencés depuis début novembre. La date d'ouverture est prévue en juin 2026.

**Chemin de déplacement en mode doux vers Intermarché** : En cours d'étude au niveau de l'acquisition des terrains nécessaires.

**Projets du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)** : Une étude est lancée par le SCOT dont dépend la commune de Frans (SCOT du Val de Saône-Dombes) en commun avec le SCOT voisin (SCOT de la Dombes) afin d'avoir une vision de nos territoires sur les prochaines décennies.

**Ecole primaire** : les travaux de rénovation énergétique avancent bien et le planning reste tenu

**Redressement des comptes publics** : informations de l'Etat qui confirme que sur le budget 2025, les communautés de communes et les communes devront contribuer sous des formes qui restent à déterminer au redressement des comptes publics. Ce sont donc des charges supplémentaires qui pèseront sur les budgets communaux au détriment des dépenses envisageables pour la commune.

**Vidéo surveillance** : Toutes les caméras sont maintenant actives sur la commune. La position de certaines devra être réajustée en fonction des retours d'expérience. La gendarmerie a déjà sollicité la commune à plusieurs reprises, afin de travailler sur certaines malveillances ou délits récents.

**Panneaux solaires sur l'école primaire** : La pose des panneaux se confirme pour la fin de l'année 2024, pour une mise en service en 2025, lorsque les raccordements au réseau électrique seront réalisés par ENEDIS.

**Chemin de la Jonchère** : Les travaux d'élargissement et de signalisation en « mode partagé » débutent en décembre.

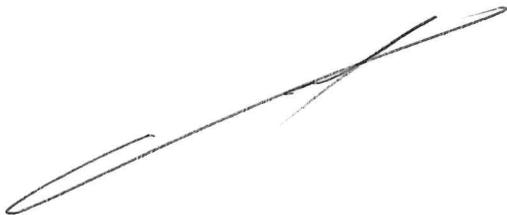
**Incivilités** : 2 cuves partiellement remplies de fuel ont été déposées par un camion sur le plateau Nord de la commune. Des frais conséquents pour la commune qui doit trouver une entreprise pour procéder à leur enlèvement, et une entreprise pour le traitement des déchets correspondants.

**Ecole** : Effectif actuel de 294 élèves, avec une estimation de 46 arrivées en maternelle en septembre 2025, et du départ de 40 CM2 au collège.

*Séance levée à 22 h 15*

Le secrétaire de séance

Pascal CUNY



Le Maire

Michelle NUGUET

